



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carnaud-Metalbox

Question orale n° 1474

Texte de la question

Après cent onze jours de conflit pour s'opposer à la fermeture de l'usine BAP de Chevigny-Saint-Sauveur (Cote-d'Or) du groupe Carnaud-Metalbox Crowm Cork (leader mondial de l'emballage), un accord a été signé entre le groupe et les représentants des salariés permettant de maintenir l'activité. Accord signé sous l'autorité de l'État (le préfet de région et le directeur départemental du travail) et avec la caution des collectivités locales (le vice-président du conseil régional, le président du conseil général de la Cote-d'Or et le député-maire de Chevigny-Saint-Sauveur). Tous sont cosignataires de l'accord. Carnaud-Metalbox se refuse aujourd'hui à respecter sa signature et ne fournit notamment pas la charge de travail prévue dans l'accord ni simplement le travail que tout employeur est engagé à fournir à son personnel. Il utilise pour cela la mise en redressement judiciaire de la BAP (simple atelier du groupe sans la moindre indépendance économique ni commerciale), pour se dégager de sa signature et de ses responsabilités en matière d'obligations du plan social. M. Didier Mathus demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales que compte faire le Gouvernement pour faire respecter la signature à Carnaud-Metalbox.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1474

Rubrique : Emballage

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 1997